

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 007-425/14/CC

■ Budget Eau - Augmentation et affectation d'une autorisation de programme pour la modification de l'évacuation des déchets sur la prise de Sainte-Marthe
DEA 14/12014/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'usine de production d'eau potable de Sainte-Marthe est alimentée en eau brute par le canal de Marseille. Au niveau de la prise d'eau, située à Four de Buze, deux prétraitements sont mis en œuvre : un pour les macros déchets et corps flottants, un autre pour les déchets de petite taille. Les macros déchets sont interceptés par un plan de grille, enlevés mécaniquement par un grappin et évacués. Les déchets de moindre taille qui n'ont pas pu être retenus par le plan de grille sont piégés par un système de tamis rotatifs. Une injection d'eau sous pression à intervalle régulier chasse ces déchets vers un caniveau dont les eaux se rejettent dans le canal en aval du plan de grille.

L'objet de ce projet est d'évacuer également ces déchets de petites tailles en remplaçant les bennes actuelles par des bennes filtrantes. Les eaux issues du tamis rotatif iront dans ces nouvelles bennes qui retiendront les déchets solides qu'elles contiennent. Ce principe a été validé dès l'avant projet. Cependant, au cours des études de projet, il s'est avéré que les véhicules étant en mesure d'extraire cette benne filtrante sont plus imposants que ceux actuellement utilisés sur le site : 26 tonnes contre 19 tonnes actuellement.

Or, la voie qui permet l'accès au site n'est pas revêtue et n'est donc pas adaptée à la circulation de ce type d'engin. De plus, les futurs camions ayant une taille bien plus importante que ceux actuellement utilisés devront pouvoir bénéficier d'une aire de retournement ce qui n'est pas le cas actuellement et contraint les camions à sortir en marche arrière. Ces deux éléments nécessitent la création d'une voirie lourde pour la voie d'accès au site et pour l'aire de retournement. Ces travaux supplémentaires, qui n'étaient pas prévus dans le programme initial, nécessitent une revalorisation de l'autorisation de programme de l'opération 2011/00153 d'un montant de 100 000 euros HT, et de la porter à 200 000 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 001-166/11/CC du 28 mars 2011 approuvant la création d'opération d'investissement dans le cadre du Budget de l'Eau ;
- La délibération PEDD 010-302/14/CC du 18 juillet 2014 approuvant les opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2014.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Considérant

- Qu'il convient de modifier l'évacuation des déchets sur la prise de Sainte-Marthe ;
- Qu'il convient d'augmenter l'autorisation de programme de 100 000 euros HT en raison des modifications du programme initial de travaux et de porter ainsi l'autorisation de programme à 200 000 euros HT ;
- Qu'il convient dès à présent d'affecter la totalité de l'autorisation de programme.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation de l'autorisation de programme pour la modification de l'évacuation des déchets sur la prise de Sainte-Marthe à Marseille, d'un montant de 100 000 euros HT et l'affectation de la totalité de cette autorisation de programme.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe : Chapitres 20 et 23 – Sous-Politique F160 – Opération n°2011/00153.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

Année 2014 : 1 000 euros HT

Année 2015 : 199 000 euros HT.

Article 3 :

Monsieur le Président de Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Equipements communautaires
Eau - Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER